

181

Les lettres de Monsieur le Directeur
Général qui ordonne aux pensionnaires du Roi
d'envoyer tous les ans des ouvrages pour que les
Académies puissent en juger de leurs ouvrages

Les pensionnaires peintres doivent envoyer une
figure peinte d'après le modèle grande comme nature,
une esquisse, et plusieurs figures dessinées à l'Académie
l'ordre d'envoyer ces figures dessinées a été envoyé le 28
mars 1780. M. le D. Général ayant été informé que
les pensionnaires négligeoient cette partie essentielle
de l'étude, a voulu les obliger par ces envois d'y être
plus assidus.

Les sculpteurs envoient une figure de bas-relief modelée
d'après nature.

Les architectes un projet d'invention.

Les mêmes ordres portent que les pensionnaires peintres
font une copie pour le Roi. D'après les tableaux
des grands maîtres, avant de finir leurs temps.

Les sculpteurs une copie en marbre d'après une figure
antique.

Les architectes leveront un monument antique avec les
détails contenus dans la demande faite à M. le D.
Général, par l'Académie d'Architecture.

Les pensionnaires ne peuvent plus insister à leurs tables
que des anciens pensionnaires, ou des externes logés dans
l'Académie. vous avez approuvé Monsieur la demande que
je vous en ai faite pour éviter de très grands désordres qui
seroient devenus funestes sans la vigilance, et la prudence
que j'y ai mis

181 bis

Les Pensionnaires ne peuvent plus
soit en général, soit en particulier le Directeur de l'Académie
est chargé de vous faire les demandes de ce qu'ils desireroient
obtenir

Ordre de vous Monsieur du 11 août 1778

Pour que les frais tribut annuel des pensionnaires parte
au plus tard à la fin de juin, afin que les pensionnaires
qui doivent partir puissent recevoir avant leur départ,
les avis des Académies. vous priez dans cet ordre le
pensionnaire qui n'aura pas terminé son ouvrage.

Lettre de vous Monsieur

qui accorde aux pensionnaires sculpteurs 200⁺ argent de
France pour les frais des caisses et transport des études qu'ils
auront fait d'après l'antique, ou d'après nature, ~~pour~~
bien entendu que le Directeur aura l'œil, que la quantité
d'études en terre d'après l'antique, ou en marbre d'après nature
puissent mériter la totalité de la somme accordée, et il
la diminuera suivant l'ouvrage qu'ils auront fait. cette
gratification ne leur est accordée que pour des études qu'ils
auront faites, et non pour des plâtres moulés sur l'antique.

Lettre de M. le D. Général du 7 juillet 1777

qui nomme M. Jubleiras, Architecte de l'Académie
et qui lui accorde trente Ecus Romains d'appointement
par an

